

Encouragé par le remarquable succès d'audience rencontré par le numéro spécial 2018-1 de la revue *RISEO* (<http://www.riseo.cerdacc.uha.fr/>), le présent colloque est conçu non seulement comme un séminaire de restitution mais aussi comme une mise en perspective des travaux accomplis, depuis cinq années, par le Centre Européen de recherche sur le Risque, le Droit des Accidents Collectifs et des Catastrophes (CERDACC, UR 3992), en partenariat avec un autre laboratoire de l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'Institut de Recherche en Informatique, Mathématiques, Automatique et Signal (IRIMAS, UR 7489), ex Modélisation, Intelligence, Processus et Systèmes (MIPS). Alors même que l'élaboration d'un véritable cadre juridique des véhicules du futur ne cesse de s'enrichir grâce aux débats et travaux universitaires, la matinée permettra d'accueillir à Mulhouse nombre d'enseignants-chercheurs en Droit y ayant déjà contribué ces dernières années. L'après-midi offrira l'opportunité de s'intéresser, dans une approche comparée, agrémentée d'une perspective internationale, à toutes les formes de mobilités autonomes et s'achèvera par une ouverture transdisciplinaire vers les multiples contraintes à prendre en considération, constituant autant de tremplins pour des recherches futures. L'ensemble des travaux et moments informels seront conçus pour favoriser au maximum l'interaction avec l'assistance et en particulier les praticiens du droit et les représentants des secteurs professionnels concernés.

#### INSCRIPTIONS

- Inscription obligatoire en ligne <https://vehiculautonome.sciencesconf.org> avant le 14 février 2020.
- 50 euros, comprenant la participation au colloque, la pause café et le buffet. Inscription gratuite pour les étudiants et enseignants-chercheurs.
- Colloque validé pour 6h30 de formation continue des avocats.

#### INFORMATIONS PRATIQUES

CERDACC, 34 rue du Grillenbreit, 68 000 Colmar – Tél. : 03-89-20-61-84 – [cerdacc@uha.fr](mailto:cerdacc@uha.fr)

#### DIRECTION SCIENTIFIQUE

Éric DESFOUGÈRES, Maître de conférences (HDR) à l'Université de Haute-Alsace, membre du CERDACC.

## LES VEHICULES AUTONOMES À LA RECHERCHE D'UN CADRE JURIDIQUE



20 février 2020 / 9 h 00 à 17 h 00  
Campus Fonderie  
16 rue de la Fonderie, Mulhouse

## PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des participants

9 h 30 : Allocutions de bienvenue

**Jean-Luc BISCHOFF**, Vice-Président Recherche et Formation

Doctorale (*Université de Haute-Alsace*)

**Marie-France STEINLE-FEUERBACH**, Professeur émérite

(*Université de Haute-Alsace - CERDACC*)

### 10 h – 11 h 15 : Les questions fondamentales à trancher en matière de responsabilités

sous la présidence de **Blandine ROLLAND**, Professeur  
(*Université de Haute-Alsace - Directrice du CERDACC*)

10 h 00 : *Le nouveau droit pénal des véhicules autonomes*

**Murielle BENEJAT**, Maître de Conférences (*Université de Bordeaux - Institut de recherche en Droit des affaires et du patrimoine*)

10 h 20 : *Les nécessités de réflexion en matière de responsabilité civile*

**Marie DUGUE**, Professeur (*Université de Tours - Centre*

*Innovation et Droit*)

10 h 40 : Discussion – 11 h 00 : Pause café

### 11 h 15 – 12 h 15 : Les modifications induites par les options retenues en matière de responsabilités

sous la présidence de **Blandine ROLLAND**, Professeur  
(*Université de Haute-Alsace - Directrice du CERDACC*)

11 h 15 : *Le modèle assurantiel à l'épreuve des véhicules autonomes*

**Iolande VINGIANO-VIRICEL**, Responsable des activités juridiques,

(*VEDECOM*), Chargée d'enseignement (*Université d'Aix-Marseille*)

Un représentant du Pôle *Alearisque* (*Strasbourg*) (sous réserve)

11 h 35 : *Les nécessités de réécrire certaines dispositions du Code de la Route*

**Jean-Baptiste LEDALL**, Avocat à la Cour (*Paris*)

**Christophe LIEVREMONT**, Avocat (*Mulhouse*), Docteur en Droit,

Chargé d'enseignement (*Université de Franche-Comté*)

12 h 00 : Discussion

12 h 15-14 h 00 Déjeuner buffet

14 h 00 – 15 h 15 : La réglementation des autres mobilités autonomes  
sous la présidence de **Julie MATTIUSSI**, Maître de Conférences (*Université de Haute-Alsace - CERDACC*)

14 h 00 : *Approche trinationale des responsabilités envisageables en cas de marchandises endommagées du fait d'un camion autonome*

**Eric DESFOUGERES**, Maître de Conférences HDR (*Université de Haute-Alsace - CERDACC*)

**Thorsten VOGL**, Rechtassessor (*Zurich - Institut de recherche sur le droit routier*)

14 h 20 : *Approche synthétique de l'encadrement des drones*

**Cassandra ROTILY**, Doctorante contractuelle en Droit public  
(*Université de Haute-Alsace - CERDACC*)

14 h 40 : *Approche prospective sur les navires autonomes*

**Kamel HADDOUM**, Professeur (*Université de Bumerdes*)

15 h 00 Discussion - 15h15 Pause café

15 h 30 – 17 h 00 : La prise en compte d'autres champs disciplinaires pour élaborer le cadre juridique des véhicules autonomes  
sous la présidence de **Michel BASSET**, Professeur (*Université de Haute-Alsace - IRIMAS*)

15 h 30 : *L'éthique des véhicules autonomes*

**Jing SHAO-WANG**, Maître de conférences en psychologie  
(*Université de Haute-Alsace*), CHArt (EA 4000 Cognitions Humaines et Artificielles-Université Paris 8 et EPHE)

15 h 50 : *L'aménagement du territoire à travers la réorganisation des villes*

**Jean-Pierre ORFEUIL**, Professeur émérite (*Paris-Est - VEDECOM, Institut pour la ville en mouvement*)

16 h 10 : *Le conducteur, ses représentations de la conduite et les véhicules autonomes à travers les Sciences de l'Education*

**Gérard HERNJA**, Docteur (*Ecole de conduite française*)

16 h 30 : *Les sciences mécaniques à travers les risques technologiques*

**Rodolfo ORJUELA**, Maître de Conférences et **Jonathan LEDY**,  
Ingénieur de recherche (*Université de Haute-Alsace, - IRIMAS*)

16 h 50 : Discussion

17 h 00 : *Rapport de synthèse*

**Michèle GUILBOT**, Directrice de recherche (*IFFSTAR*)